

62 produits agricoles labellisés

Les exportations marocaines d'olives noires vers les Etats-Unis ont bondi de 76,3% entre août et septembre 2018. Une performance qui renseigne sur la notoriété de ce produit qui a obtenu en août dernier la reconnaissance du Label Agricole sur arrêté du ministre de l'Agriculture. En moyenne, l'export des olives noires ridées s'élève à 15.000 tonnes/an.

La consommation des olives noires marocaines ridées est une spécialité très ancrée dans la tradition culinaire. Sa méthode de préparation, transmise depuis des générations, est unique en son genre avec l'appellation «olives noires façon grecque». Les olives noires marocaines ridées sont issues de la variété picholine marocaine et de ses clones Haouzia et Menara.

C'est ainsi que le département de l'Agriculture déploie depuis le 5 décembre une campagne de communication sur les labels de qualité indications géographiques et mode de production biologique. La campagne révèle une série de nouveaux produits labellisés. Au total, le département de l'Agriculture fait valoir 62 produits labellisés.

De 2017 à décembre 2018, 9 nouveaux produits sont introduits. Il s'agit des feuilles séchées du romarin de l'Oriental labellisées indication géographique protégée (IGP), le miel de romarin de l'Oriental auquel a été attribué le label indication géographique, au même titre que le miel d'euphorbe de Souss-Massa, les dattes Bousthammi noires de Draa, le piment fort Zenatya, les huiles d'olive d'Amizmiz, Dir Béni Mellal et de Lemta (Fès), auxquels s'ajoutent l'eau de rose de Kelâat M'gouna-Dadès et les olives noires ridées.

Pour rappel, le principe de la labellisation a été adopté dans le cadre du Plan Maroc Vert. Le développement de ce système de labellisation repose sur deux dispositions normatives: la loi n°25-06 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires, des produits agricoles et halieutiques (SDOQ) et ses textes d'application ainsi que la loi n°39-12 relative à la production biologique des produits agricoles et aquatiques et ses textes d'application.

Depuis l'entrée en vigueur de ces textes, 50 produits ont été labellisés indications géographiques, 6 appellations d'origine et 6 Labels agricoles. Ces distinctions concernent essentiellement les produits de



terroir de l'ensemble des régions du Maroc, notamment les huiles d'olive et d'argan, les fruits frais et secs (clémentine, pomme, grenade, dattes, amandes), les plantes aromatiques et médicinales (PAM) et leurs dérivés (romarin, rose, safran) ainsi que les produits d'origine animale (miel, fromage, viandes rouges et volaille).

Lien article : <http://www.leconomiste.com/article/1037699-62-produits-agricoles-labellises>

